



**TRANSFERT
FACILE
GRATUIT**

VENEZ CHEZ NOUS, NOUS NOUS OCCUPONS DE TOUT.

Avec le service “**Transfert facile**”, le Crédit Mutuel prend en charge, **gratuitement et à votre place**, le transfert des opérations domiciliées sur votre compte actuel (prélèvements, virements permanents...) vers votre nouveau compte au Crédit Mutuel⁽¹⁰⁾.

À l'ouverture de votre compte

Vous choisissez l'heure et le jour auxquels un conseiller vous appellera pour recenser vos virements ou vos prélèvements.

“ Je pensais que c'était compliqué de changer de banque, le Crédit Mutuel m'a prouvé le contraire et s'est occupé de tout. ”

Le jour du rendez-vous téléphonique

Un conseiller fait le point sur vos virements et prélèvements et informe à votre place tous les organismes.

Vos nouvelles coordonnées bancaires sont transmises gratuitement et aucun frais de mise en place n'est appliqué !


RENCONTRONS NOUS DANS NOS CAISSES LOCALES DE

Toulon le Pont du Las, Toulon Liberté, Toulon le Mourillon, Saint-Maximin, Six-Fours, Sanary, Saint-Raphaël, Ollioules, La Valette, La Seyne sur Mer, La Garde, Hyères, Fréjus, Draguignan, CMPS Toulon, Brignoles et Solliès-Pont.

Vous disposez d'un droit d'opposition à l'usage de vos données personnelles à des fins de prospection. Adressez-vous à la Caisse de Crédit Mutuel de votre choix pour l'exercice de ce droit.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées. La Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de S.A. au capital de 5 458 531 008 € (RCS B 588 505 354), 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9, contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09, et les Caisses du Crédit Mutuel affiliées sont des intermédiaires d'assurance inscrits au registre national, sous le numéro unique d'identification 07 003 758, consultable sous www.orias.fr proposant des contrats d'assurance de ACM IARD S.A., ACM VIE S.A. entreprises régies par le Code des Assurances ; MTRL, Mutuelle Nationale relevant du livre II du Code de la Mutualité.

Crédit Mutuel Mobile est un service de Euro-Information Telecom proposé par le Crédit Mutuel. Offre disponible dans les Caisses de Crédit Mutuel proposant ce service. Euro-Information Telecom SAS au capital de 175 715 euros, RCS Paris 421 713 892, 12 rue Gaillon, 75107 Paris Cedex 02.

 Crédit Mutuel Protection Vol s'appelle aussi Hominis, un service opéré par EPS, N°1 de la télésurveillance en France (Source : Atlas de la Sécurité 2015) – SAS au capital de 1.000.000 euros - Siège social : 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG - RCS Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE 80.20Z – N° TVA Intracommunautaire FR 92 338 780 513 - NIF Collectivité St Martin 17988. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) en date du 02/12/2013 sous le numéro AUT-067-2112-12-01-20130359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Services proposés aux particuliers sous réserve des conditions et limites figurant dans les conditions générales, de disponibilité géographique.

DOCUMENTATION A CARACTERE COMMERCIAL

Autres informations précontractuelles

• Conformément à la loi, si la conclusion du contrat a été précédée d'une action de démarchage et/ou si celle-ci a été faite à distance, c'est-à-dire dans le cas où vous ne vous êtes pas rendu en caisse, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Ce droit peut être exercé par l'envoi du bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat de souscription à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation, sauf si vous en disposez différemment. En cas d'exercice de la faculté de rétractation, vous ne serez tenu qu'au paiement du prix correspondant à l'utilisation du produit ou service effectivement fourni jusqu'à la date de la rétractation, à l'exclusion de toute pénalité. Le contrat n'a pas de durée minimale, vous pouvez le résilier à tout moment en adressant un courrier à la banque. S'ils sont maintenus, les produits et services sont facturés selon les conditions tarifaires en vigueur à la date d'effet de la résiliation.

– Pour les crédits à la consommation :

• Les utilisations de crédit contribuent à votre endettement. Après avoir signé votre contrat de crédit, vous bénéficiez d'un délai de rétractation de 14 jours sans pénalité, c'est-à-dire que vous pouvez renoncer à votre crédit dans ce délai, en informant la banque, par l'envoi d'un bordereau de rétractation spécifique figurant au contrat à l'adresse qu'il mentionne. Le contrat peut commencer à être exécuté après 7 jours si vous demandez à bénéficier du crédit à compter du huitième jour suivant votre acceptation.

• En cas d'exercice de la faculté de rétractation après mise à disposition des fonds, vous ne devrez rembourser au prêteur que le capital versé et les intérêts au taux débiteur du crédit, à l'exclusion de toute pénalité.

• Vous pouvez résilier le contrat à tout moment en adressant un courrier à la banque, en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi.

– Pour les crédits immobiliers :

• Les utilisations de crédit contribuent à votre endettement. Après avoir signé votre contrat, vous ne disposez pas d'un délai de rétractation mais, conformément à l'article L.312-5 du code de la consommation, d'un délai de réflexion de 10 jours. Si le prêt est destiné à financer une acquisition, la vente est subordonnée à l'obtention du prêt : si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser à l'acquéreur les sommes versées.

• Vous pouvez résilier le contrat à tout moment en remboursant la totalité des sommes dues, en capital, intérêts et accessoires et en réglant une indemnité de remboursement anticipé calculée aux conditions prévues par la loi. Par exception, il ne sera pas perçu d'indemnité dans les cas prévus par l'article L.312-21 du code de la consommation (vente de bien immobilier faisant suite à un changement de lieu d'activité professionnelle, décès ou cessation forcée de l'activité professionnelle de l'emprunteur ou de son conjoint).

– Pour la téléphonie :

Dans le cadre de la souscription d'un forfait, les modalités de livraison sont les suivantes : en cas d'achat d'une carte SIM ou d'un Pack (téléphone et carte Sim) ceux-ci seront envoyés à l'adresse précisée par le client. Le montant du forfait mensuel pourra être payé par prélèvement sur le compte bancaire du client, à compter du jour de l'initialisation de la ligne. Conformément à la loi, si la proposition ou la conclusion du contrat a été faite à distance, vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la conclusion du contrat. Le contrat ne peut commencer à être exécuté qu'à l'expiration du délai de rétractation sauf utilisation de votre ligne avant cette date. La langue utilisée entre les parties durant la relation précontractuelle, dans laquelle le contrat est rédigé et utilisée durant la relation contractuelle choisie en accord avec le client est le français. La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.

• En cas de litige, vous pourrez vous adresser :

– Dans un premier temps, à votre Caisse de Crédit Mutuel.

– Dans un deuxième temps, au service Relation Clientèle dont votre Caisse peut vous communiquer les coordonnées. Par téléphone vous pouvez appeler le numéro dédié : 09 69 36 05 05 (appel non-surtaxé).

– Dans un troisième temps, et pour tout litige relevant de sa compétence, au médiateur du Crédit Mutuel, gratuitement hors frais d'affranchissement, par courrier adressé à : M. le Médiateur du Crédit Mutuel - 63 chemin Antoine Pardon 69160 Tassin La Demi-Lune ou via son site internet : www.lemediateur-creditmutuel.com ; vous pouvez obtenir auprès de votre Caisse ou sur www.creditmutuel.fr les informations précisant sa mission (charte de la médiation).

INFORMATION SUR LE FONDS DE GARANTIE

Les dépôts espèces recueillis par votre établissement, les titres détenus par lui pour votre compte, certaines cautions qu'il vous délivre sont couverts par des mécanismes de garantie gérés par le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution dans les conditions et selon les modalités définies par les articles L.312-4 et suivants du code monétaire et financier et par les textes d'application : pour plus d'informations, vous pouvez consulter le dépliant du Fonds de Garantie et de Résolution disponible en Caisse et sur le site internet de la banque.

(1) Offres soumises à conditions, réservées aux personnes physiques majeures, pour toute première entrée en relation avec le Crédit Mutuel, dans les Caisses de Crédit Mutuel participant à l'opération. L'entrée en relation est soumise à l'accord préalable de la Caisse de Crédit Mutuel. (2) Taux nominal annuel brut en vigueur à ce jour et pour toute nouvelle souscription d'un Livret Bienvenue. Le taux de 3 % est garanti pendant les 3 mois qui suivent l'ouverture du Livret Bienvenue dans la limite de 50 000 €, au-delà de ce montant et après la période de 3 mois, le Livret Bienvenue est rémunéré au taux du livret ordinaire du Crédit Mutuel. Les intérêts sont soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux selon la réglementation fiscale applicable. Cette offre est limitée à un seul Livret Bienvenue par personne physique majeure. (3) Offre non cumulable, réservée aux jeunes âgés de moins de 16 ans pour toute nouvelle entrée en relation et pour l'ouverture d'un premier Livret Bleu, Livret Vip Junior ou Livret Jeune dans les Caisses de Crédit Mutuel relayant l'opération. (4) Offre valable sur la base du tarif hors option de la formule Eurocompte. (5) Le mois gratuit s'applique sur la première cotisation annuelle, pour toute souscription d'un contrat Auto, Assurance Habitation, Assurance des Accidents de la Vie, Plan Prévoyance, Plans Autonomie, Sécurité et Assurance Santé. Offre soumise à conditions, non cumulable avec d'autres opérations promotionnelles en cours sur l'assurance, sous réserve d'acceptation par l'assureur et dans les Caisses participant à l'opération. Offre valable jusqu'au 31 décembre 2016. (6) Source : Atlas de la sécurité 2015. (7) Frais d'installation et de mise en service avant réduction : 79 € TTC. Offre réservée aux nouveaux clients Crédit Mutuel pour toute souscription d'un abonnement Crédit Mutuel Protection Vol (voir conditions et tarifs), dans les 6 mois suivant l'entrée en relation. Non cumulable avec toute autre offre ou promotion en cours. (8) Et États-Unis, Canada, Chine, Brésil, Australie, Inde... Détails dans la Brochure Tarifs. (9) Avantage carte de paiement réservé aux particuliers, titulaires d'une carte de paiement Crédit Mutuel (hors cartes de retrait, cartes de dépôts, cartes prépayées). En cas de résiliation de la carte, suppression de la réduction. Non cumulable avec la remise Avantage Famille. Prix sans avantage carte de paiement : 19,99 €/mois. (10) Compte-courant soumis à tarification des frais de tenue de compte (voir conditions dans la Convention Clarté du 1^{er} septembre 2016).



REJOINDRE UNE BANQUE DIFFÉRENTE, ÇA CHANGE TOUT.

SAPEURS-POMPIERS,
DÉCOUVREZ NOS OFFRES DE BIENVENUE⁽¹⁾

LE CRÉDIT MUTUEL EST UNE BANQUE COOPÉRATIVE QUI APPARTIENT À SES CLIENTS-SOCIÉTAIRES.

Elle n'est pas cotée en bourse, et c'est à ses clients qu'elle rend des comptes, et non à des actionnaires. **ET ÇA, ÇA CHANGE TOUT.**

UNE BANQUE QUI PEUT PRENDRE SES DÉCISIONS AU PLUS PRÈS DE VOUS

Chaque Caisse de Crédit Mutuel bénéficie d'une vraie autonomie et peut vous accorder un crédit sans demander l'autorisation au siège. C'est tellement plus simple et plus rapide.

UNE BANQUE QUI PRIVILÉGIE VOS INTÉRÊTS

Dans chaque Caisse locale, les chargés de clientèle vous conseillent en toute indépendance et au mieux de vos intérêts.

ÉPARGNE

► LIVRET BIENVENUE

Investissez jusqu'à 50 000€ sans frais tout en disposant de votre argent à tout moment.

3 %⁽²⁾
GARANTIS
PENDANT
3 MOIS

► LIVRET D'ÉPARGNE

Pour vos enfants de moins de 16 ans.
Pour l'ouverture de leur premier livret.

20 €⁽³⁾
OFFERTS

BANQUE AU QUOTIDIEN

Gardez un œil sur vos comptes avec un forfait tout compris (compte courant, chéquier, carte internationale de retrait ou de paiement, accès à vos comptes via Internet).

► EUROCOMPTE

3 MOIS⁽⁴⁾
D'ABONNEMENT
OFFERTS



BON À SAVOIR !
Vous pouvez vous assurer, protéger votre domicile ou souscrire un forfait téléphonie mobile au Crédit Mutuel sans changer de banque.

ASSURANCE

Plus de 8 millions de personnes font confiance aux Assurances du Crédit Mutuel pour assurer leurs proches, leur santé ou leurs biens, pourquoi pas vous ?

► AUTO, HABITATION, SANTÉ, PRÉVOYANCE

1 MOIS⁽⁵⁾
OFFERT
PAR CONTRAT
SOUSCRIT

TÉLÉSURVEILLANCE

Protégez votre domicile des cambrioleurs avec le n° 1 de la télésurveillance en France⁽⁶⁾.

► PROTECTION VOL

FRAIS D'INSTALLATION
OFFERTS SOIT
79 €⁽⁷⁾
D'ÉCONOMIE

TÉLÉPHONIE MOBILE

Communiquez librement et en toute simplicité avec le forfait sans engagement Prompto.

► WEB 5 Go (débit ajusté au-delà)

+ Appels **illimités** en France métropolitaine et vers l'international⁽⁸⁾ sur les fixes de l'Union Européenne, Suisse, DOM...

+ SMS/MMS **illimités**

AVANTAGE CARTE
DE PAIEMENT
15,99 €⁽⁹⁾
PAR MOIS

AU LIEU DE 19,99€ PAR MOIS

Usages en France métropolitaine. Entre personnes physiques et à usage privé. Hors usages surtaxés.

3 h maximum/appel et 129 destinataires différents maximum/mois.

OFFRE SOUMISE A CONDITIONS. Réserve aux nouvelles souscriptions. Sous réserve de mobile compatible et de couverture de réseau. Peer to Peer et Newsgroups non inclus. Prix carte SIM : 5€ (gratuit si achat concomitant d'un mobile).

CRÉDIT MUTUEL AUTO

Le Crédit Mutuel vous aide à maîtriser votre budget auto avec tous les services à la carte :

- le financement
- l'assurance,
- l'assistance et l'entretien,
- et même la commande de votre véhicule, à prix remisé.

* Offres accessibles dans votre Caisse de Crédit Mutuel, conjointement à la souscription d'un financement à crédit ou locatif, d'une assurance auto, ou d'un Pack Entretien Auto ou encore à l'utilisation d'un crédit renouvelable Passeport Crédit. Prix négociés auprès des concessionnaires partenaires.

**ACHETEZ
VOTRE VOITURE
MOINS CHER***

CRÉDIT CONSOMMATION

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple : pour un crédit amortissable d'un montant de 3 000€ et d'une durée de 36 mois, vous remboursez 35 mensualités de 85,84€ et une dernière de 85,67€. Taux annuel effectif global (TAEG) fixe de 1,95 % (taux débiteur fixe : 1,93 %). Montant total dû par l'emprunteur : 3 090,07 €. Le montant des mensualités indiqué ci-dessus ne comprend pas l'assurance facultative proposée habituellement : assurance Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA), invalidité et incapacité de Travail (ITT). Assurance calculée sur le capital restant dû, avec un montant de 1^{re} cotisation mensuelle de 3€, un montant total sur la durée du crédit de 56,18€ et un taux annuel effectif de l'assurance (TAEA) de 1,23 %. Conditions au 1^{er} juin 2016.

Offre valable une seule fois sous réserve d'acceptation du dossier, pour un crédit d'un montant maximum de 3 000 € et d'une durée maximale de 36 mois.

1,95 %
TAEG FIXE
+ FRAIS DE DOSSIER
OFFERTS

PRÊT IMMOBILIER

Pour vous installer en toute sérénité ou changer de logement, le Crédit Mutuel vous accompagne avec des solutions de financement personnalisées.

Sous réserve d'acceptation de votre dossier par votre Caisse de Crédit Mutuel.

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours.

La vente est subordonnée à l'obtention du prêt.

Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

**FRAIS DE
DOSSIER
OFFERTS**